

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

ABONNENIONY:

Tunisie, Constantine et Tripolitaine 10 fr. — 6 fr. France et Algérie Etranger

L'ÉRE des COURTOISIES?

la presse tunisienne?

Si nous parlions un peu de

12 ». — 7 »

Six mois

15 » — 8»

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION TUNIS -- Rue d'Italie et Rue Hannon 2, -- TUNIS Direction à Paris 26, Rue Vivienne

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annon-ces sont reçues de France et de l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Faits divers - Annonces - Réclames en troisième page 0 fr 80. la ligne - Annonces diverses en 4º page 0 fr.40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

ce nouvel etat de choses: une

Depuis quelque temps, elle traverse une période difficul-Et l'on en est à assister à l'hilatueuse, pareille aux enfants longtemps tenus dans les langes, et dont on délivre les membres longtemps emprisonnés. Le cautionnement qui em-

maillottait la liberté d'écrire en Tunisie, était une odieuse chose, contre laquelle nous nous sommes dépensés en efforts non superflus, puisque couronnés par un final succès.

cautionnement sur les journaux, avait celui, énorme, de ne permettre l'accès de la presse locale qu'à une minorité triée sur un volet serré : ceux-là qui avaient le moyen de verser au Trésor la somme — rondelette - de six mille francs, pouvaient seuls disposer d'une tribune où exprimer leurs idées, et exposer leurs revendications, non pas librement, mais sous la tutelle jugulaire d'une loi absurde et que nous n'avions pas hésité, au péril de notre liberté, à qualifier d'infame.

Un beau jour, grace à l'initiative d'un ministre éclairé, tardivement peut-être, - le cautionnement est supprimé, et la loi sur la presse revisée dans un sens relativement large.

Immédiatement, un hosannah légitime d'actions de grâce, est entonné à la gloire de cette restauration de libertés, et les bourgeons longtemps dépourvus de rayons vivificateurs, éclosent enfin, se transmuant en feuilles et en follicules, plus ou moins doués du don de longé-

vité. On en vit de tous formats, de toutes langues, et de toutes périodicités. Il y en eut d'annuels et de quotidiens, d'hebdomadaires et de mononumériques.

Et, conséquence naturelle et attendue de la démocratisation de la presse, on vit M. Nymportki se mettre de la partie ; devint journaliste qui voulait, rarement qui pouvait; tremper une plume dans l'encre est si simple besogne, ... le hic est d'aligner correctement des phrases, mener une polémique de main de maître, faire prestement aboutir une campagne.

Nous assistons en ce moment à une résultante regrettable de

querelle maladroitement engagée entre deux journaux, a suscité des abus, et des bourdes, de la part de chacun des belligérants.

rant spectacle d'une polémique, commencée à propos de bottes, continuée à propos de vins, prolongée à propos de marbres, fioriturée d'olivettes, et ornée d'aperçus sur les qualités littéraires du voisin.

Connaissez-vous l'histoire de ces fougueux buveurs de sang que leur tempérament belliqueux amena un jour sur le terrain, Entre autres désavantages, le mais dont la connaissance superficielle de l'arme blanche, fit larder le maître du combat, de coups d'épée destinés aux combattants?

> Dans la polémique dont nous avons énuméré les phases comiques, des journaux voisins eurent à souffrir de l'inexpérience des deux feuilles aux prises.

Il n'est pas jusqu'à notre sympathique confrère M. Laffitte, qui n'ail payé d'un coup d'estoc son entremise amiable autant que spontanée.

Trouvant que la grossièreté des termes, et l'abondance des propos blessants, seraient loin de jeter sur notre corporation un lustre dont elle a bien besoin, le rédacteur en chef de la Dépêche, eut un bon mouvement : en un rappel aux puériles courtoisies, aux termes pesés à la balance de la congruité, il a fait ressortir le vilain côté de la discussion vinaigrée qui mettait les deux autres quotidiens aux prises.

Que mal fut inspiré M. Lafitte! Le lendemain, les denx lutteurs, oubliant pour l'ombre d'un moment leurs rancunes intimes, se ramassaient et se jetaient férocement sur l'intrus assez audacieux pour troubler leur doux plaisir.

O your dont le cœur compatissant se serre devant les discordances humaines, souvenezvous qu'entre l'arbre et l'écorce.....

Il nous reste un bon conseil à souffler dans le tuyau de l'oreille aux àmes artistes éprises d'idéal: la Tunisie n'est pas le pays de concorde où les amoureux de paix peuvent couler de doux jours, et où les gens de même profession marchent cordialement la main dans la main.

L'ère des courtoisies n'a pas

encore sonné pour la presse tunisienne: Ne nous annonce-t on pas pour demain l'ère des zizanies et des coups de g... bouches?

Jean-Sans-Peur.

La Cinquième à Bodoy

SES DEFENSEURS

L'Indépendant vient de commettre un acte de oendelisme dont nous lui savons gré.

La Girouette dominicale n'a pas encore réussi à trouver, depuis sept années qu'elle tourne à tous les vents, son Dieu ni son Maître.

Elle croit avoir trouvé ce dernier en Maître Bodoy, dont elle prend la défeuse - oh! combien chalanreuse? - en les termes que voici:

traques à mépriser. — z Depuis quelque temps, dit L Indépendant, un journal local de livre, avec une violence de langage unanimement désapprouvée, à des attaques haineuses et injustifiées contre un de nos plus sympathiques et estimés avocats-défenseurs.

« Chacun sait, en effet, que M. Bodoy - c'est de lui qu'il s'agit - jouit de la confiance et de la considération de ses concitoyens : qu'aidé en cela par sa dévouée compagne, il se répand en œuvres de charité, ne regrettant ni son temps ni son argent pour le soulagement des infortunes, très nombreuses, hélas ! en ce pays.

« Nous nous faisons un plaisir de rendre hommage à ses qualités d'homme de bien-dût sa modestie en souffrir - nous faisant, en cela, l'écho de l'opinion publique qui, avec nous réprouve hautement les intempérances de plume de l'organe en question. >

Et, naturellement - oh! il fallait s'attendre à celle-là Phosphate Journal, en reproduisant cette élucubration, la fait suivre de ces quelques lignes de commentaires :

L'Indépendant a raison, mais nous pouvons lui assurer que la personna-lité de M. Bodoy u'est nullement diminuée par les attaques dont il est l'objet... au contraire.

Comme en voit, la cause de M. Bodoy est en bonne mains.

Seulement, les arguments rudimentaires dont use M. Vendel, nous font doucement sourire, en un dédaigneux haussement d'épaules.

Que M. Vendel nous permette simlement de lui faire observer qu'il travestit singulièrement la vérité en affirmant audacieusement que nos attaques sont injustifiées.

Injustifiés, grands dieux !

Qu'entendez-vous alors, cher confrère, par attaques justifiées ? Que feriez-vous, si demain, à la barre d'un tribunal un avocat, hier encore de vos amis, déblatérait contre vous, vous appelant maître chanteur, homme sans feu ni lieu, vantait vos rares qualités de ponteur émérite, alors qu'aucune de ces odieuses calomnies n'est vraie, ni fondée ?

De deux choses l'une : ou vous iriez administrer à cet avocat - pipelet. une maîtresse raclée qui lui enleve à tout jamais le goût de la médisance; ou bien, disposant d'un journal, vous

vous vengeriez des propos de votre détracteur, en étalant au grand jour ses tares existantes, ses méfaits, ou les histoires dont son passé se macule et son présent se ternit.

Et alors, chacun conviendrait que ce serait de bonne guerre.

Nous n'avons pas agi autrement : il nous répugnait de salir nos mains en giflant M. Bodoy, et nous avons usé du droit que nous conféraient les vils procédés de notre contempteur.

Celui qui, à notre place, n'eut pas agi de même, eût fait preuve d'un stoïcisme avilissant : c'eût été un làche dépourvu d'amour-propre, doublé d'un inconscient goujat.

Auriez-vous été celui-là, ingénu confrère?

Nos Echos

Une Reponse

M. Bouyac vient de faire connaître à notre collaborateur Ganouna qu'il ne pourrait être inscrit parmi les membres du Syndicat de la Presse, qu'après une demande en bonne et due forme sur laquelle le comité statuerait.

Il est bizarre de constater qu'après une demande écrite adressée au président de ce groupe, suivie d'un acquiescement verbal, M. Bouyac ait pu faire une telle réponse à Ga-

Nons attendrons le retour de notre ami M. Omessa pour tirer cette situation au elair.

Délit impuni

On nous dit qu'un clerc d'avocat, employé dans l'étude d'un cher maître très insulteur, se ferait appeler d'un nom qui n'est pas le sien, et se refuserait, malgré les objurgations paternelles, à reprendre son patronyme familial.

N'est-ce pas là un délit prévu par le code pénal?

A la Marsa

Comme les années précédentes, et à l'occasion de l'ouverture de la pêche, M. L. Bouchet, le sympathique propriétaire de l'Hôtel-Restaurant Français de la Régence, à La Marsa, offrira à la presse tunisoise un banquet, qui aura lieu le samedi 2 septembre prochainà 7 heures du soir, sur la terrasse ombragée de son établissement.

Les heureux convives - à qui ces agapes feront momentanément oublier leurs dissensions, - dégusteront un savant menu, dont une délicieuse bouillabaisse à la rouille sera la piè-

La Petite Tunisie félicite vivement M. Bouchet de son excellente idée, et se fera représenter à ce banquet par son secrètaire de rédaction, M. J. C. Ganouna.

Au Syndicat de la Presse

On nouscommunique la note suivante:

« Le Secrétaire du Syndicat de la presse tunisienne, rappelle que les correspondants de journaux peuvent faire partie dudit Syndicat.

« Il leur suffira de joindre à l'appui de leur demande, une attestation certifiée de leur directeur, qu'ils sont le seul représentant du journal avec lequel ils correspondent pour la localité qu'ils habitent. »

Expropriations

M. Despéroux n'en est, paraît-il, pas au bout de ses démélés avec l'administration.

Non seulement on se refuse à lui payer le prix offert on le traine encore en appel, on lui impose la mortification de vendre à son nez les arbres et clôture de la parcelle expropriée.

A ce compte-la, et pour anéantir M. Despéroux, pourquoi l'edministration ne ferait-eile pas exploiter sur le terrain qu'elle lui a pris, une usine à briques et à chaux?

Chez les pompiers

La zizanie règne chez nos braves arroseurs. De trop souvent éteindre les in-

cendies, le feu vient de prendre chez eux, et on se propose en haut lieu de mettre fin au sinistre avec le concours d'un cadre métropolitain, qui ferait dépendre notre corps de pompiers de l'administration mili-

Nous trouvons que ce remède aurait le même effet qu'un cautère sur une jambe de bois.

Le mieux serait de s'enquérir des motifs initiaux de la brouille, et de mettre à la porte les brebis galeu-

Feuilles d'automne

La Trique va, paraît-il, taper en octobre prochain, sur notre populotion israélite. Un journal de cette espèce est voué à un insuccès certain, l'antisémitisme n'ayant jamais pu s'acclimater en Tunisie, où les différentes religions se côtoient sans jamais se froisser.

Egalement pour octobre, l'apparition de la République Socialiste organe ouvrier. Tous nos vœux.

Choses de Turquie

Pour bien montrer la fausseté de l'information de la Tunisie Française, relative à M. Fehmi, ce dernier nous a adressé de Paris l'article qu'on lira plus loin : Régicide et Tyrannicide, controvesse pleine d'intérêt.

Les « Immolés »

Les cadis et les cheikhs sont révoqués à la queue leu-leu : ce ne sont que prévarications, concussions et

Tiens! on se dirait en plus haut

Nouvelle à la main

M. Bellot est allé en France pour soigné sa santé:

« En effet, il n'a plus sa bonne mine d'autrefois,

Avenue de la Marine Succursales: BIZERTE et SFAX

Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants Chemises sur mesure. — Bonnetierie

Six coupeurs ayant chacun leur spécialité dont un pour vêtements cérémonie et un pour vareuses et culot-tes de cheval, sont attachés à la Maison

TORRILHON ET Seul Dépos taire

des Manufactures de Caoutchouc à Clermont-Ferrand

FABRIQUE DE BOUGIES EN STEARINE Franco-Africaine TUNIS - Rue de Bône, 6 - TUNIS

Produits de l'e qualité, prix défiant toute concurrence, avec fabrique et dépôts de cires et bougies de cire vierge et purifiée à l'usage des églises. Dépôt au Souk-el-Grana, chez M. Joseph di Lumbroso La Maison Franco-Africaine se recommande à la pré-erance du public par le choix et la qualité de ses produits.

Comptoir National d'Escompte de l'aris

Société anonyme au capital de 150 mililons de fr. entièrement verses

Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS Escomptes, recouvrements. depôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres et sur marchandises, deélivrances de chèque ouverture de crédit, ordre de bourse. de titres, souscriptionset opérations diverses sur titres, lettres de crèdit pour voyageurs-

Dépôts à vue et à Echéances fixes de 1 an a 3 ans.3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contrée le vol et l'incendie. Location de compartiments à partir de C'asseg francs par mois.



el des Puils ouverls

Les Docteurs conseillent pour avoir de

l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de puits de sacurité. qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêché tous les accidents. Ne craint nullemeut la gelée ni pour la pose ni pour

le fonctionnement. Système breveté hors concours dans diverses expositions, se placant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen ordinaire, ancien et nou eau et à n'importe quel diamètre.

Prix 159 francs, paiement après satisfaction. Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET & Cie à Raismes (Nord).

Sociélé Anonyme

CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTIÈREMENT VERSÉS Succursale de Tunis, Rue de Bône Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France,

l'Etranger, l'Algérie et la Tunisie Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Ordre de Bourse. — Encaissement de tous coupons. Dépôt à Vue et à échéance fixe.

Bon de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant

Munis de coupons semestriels (nets des impôts actuels). Avances sur titres et sur marchandises. — Ouvertures de crédits hypothécaires. Location de coffre-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation

Siège Social; MARSEILLE. — Agence de Tunis Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette Transports des passagers et des marchandises

Prix des passages pour Marseille : 1. classe, 43 fr.,3° classe, 25 fr. (a.n.) 4° classe 11 fr,0(s.n.) Pour frets et passages et renseignements, s'adresser àl'Agende Compagnie, 6, rue d'Alger Téléphone n. 288. —Adresse Téeg raphique Tunisienne Tunis.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis

LIQUEURS DE PRMIER CHOIX. VINS EN GROS

Spécialité d'Amer Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médailled or Exposition Universelle Paris 1900 et Médaile d'or au Concours Paris 1903.

Grand Restaurant du Manil

A. SALVARELLI M. FEDERCII successeur TUNIS - Avenue de France - TUNIS

Le Grand Restaurant du Chianti est réputé à juste titre pour sa cuisine italienne et pour son authentique vin du Chianti, de la renommée maison Taccini

Etablissement complètement remis à neuf

EAUX MINERALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique SOURCE PASTEUR SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse

DÉPOTS A TUNS

Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Épiciers et M's d'eaux Emérales Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 26, Avenue de Paris. Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la

J. BERTRAND & C'E Ancienne Maison AYMARD et THOMAS

TUNIS Avenue de Carthage TUNIS Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples Installations d'usines

Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à ble pour mouture indigène, Captage, Elévation et distribution d'eau, Sondage Installations électriques : éclairage et transport de force Fers, Fontes et Métaux

FOURNITURES pour USINE & EXPLOITATION AGRICOLE Fonderie de fer et de bronze

Piéces de rechange de machines livrées en vingt quatre heures

DOM INE DE POTINVILLE P. POTIN propriétaire

ETCIMENTS

VENTE AU DETAIL; rue de Turquie à côte de la Maison Batt

Société anonyme Capital : 30 millions Succursale de Tunis : 3, Rue Es-Sadikia Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. Escomptes. Recouvrements. Ordres de Bourse. Avances sur Titres et sur Marchandises. Garde de Titres Paiements de Coupons. Paiements Tèlégraphiques. Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de Coffres-forts. Change de Monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an.à 4 ans 3 0/0

Dépôts à Vue : Comptes de chèques avec intérêts

Bron, Colliard & Cie

(Ex-employés des Etablissements Génecay) TUNIS -- 24, Rue d'Italie, 24 -- TUNIS

Comestibles et Denrées Coloniales

La Maison se recommande par la bonne qualité et le bon marché de ses produits.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache. Paquebots-Poste Français (Agenee de Tunisi)

Service régulier à grande vitesse entre la France. l'Algérie, la Tunivie l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc Transport de passagers, de dépêches et de marchardises

Arrivée de Bizerte tous les mardis, à 5 h. du matin.

à Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin. de Palerme tous les jeudis à 7 h. du matin.

de Marseille, tous les vendredis, à 4 h, 15 m. de la Côte Tunisienne. (Tripoli, Djerba, Gabés, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9h. 30

- à Marseille, tous les same dis à 5 h.

du soir.

Départ de Tunis pour Marseille tous les lundis à 2 h. soir. de Tunis pour Palerme, tous les mardis, à midi.

de Palerme pour Tunis, tous les mercredis, midi. de Marséille pour Tunis, la Côte tunisienne et Tripoli

tous les mercredis à 1 h. soir. de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi. de Tunis pour la Côte tunisienne (Sousse, Monastir. Me-

ihia Sfax Gabés Djerba Tripoli) tous lés vendredis, à

de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les Samedis à 7 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, St. Nazaire. Le Hâvre, Rouen-Paris, Dunkerque, l'Italie. la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calégonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messagéries Mariti-

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour frêt et passagers, s'adresser aux bureaux des Agence

T unis. 8 rue d'Alger. Les Agents principaux : J. B. PÉDELUPÉ et ses fils

BANGUE DE TURBIN

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL: 8.000.000 de france Siège social à Tunis. Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte Conseil d'Administration : MM. E. PÉREIRE, Président ; J. FAURE. S. HALFON, O. NOEL, A. THUENEYSSEN, H. WIENER

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échiances fixe émission de chéques et de lettres de crédit sur tous pays, ordres de bourse, dépôts de titres, encaissements de tous cou-pons, avances sur titres et sur marchandises, ouvertures de crédit hypothécaires, location de confres-forts et de comparti

ments depuis cinq francs par mois.

Serxice immobilier gérance d'immeubles et demaines rurau, vente d'immeubles et de perquisés.

MAISON DESPEROUX FONDLE EN 1888

El-Afrane, hanlieue de Tunis, carrière du Djebel-Carroube FOURS A FEU CONTINU Chauz aylrathique, Chaux et gierre PLATRE — Pierre à bâtir et pierre de taille

Briquetterie de premier ordre Briques plates et creuzes --- -- Parés et Dalles Pour, les commandes sauresser : 12, AVENUE DE CARCHATIL et à son usine. El-Afranc, bandeue de Tunis.

Waison PAONESSA, ARTIFICIER 22, Avenue de la Marine. — TUNIS

FARIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES Entreprise générale de fêtes publiques et prisées e et location d'illuminations et de décorations Drapeaux etentures de toutes nationalités Ballon Lanternes Vénitionnes, Verres de toules couleurs

Prix defiant toute Concurrence

Bois

Charbons de bois, cardiff, brignettes etc

A. MILITTE

Rue Es-Sadikia 35

OFFICE INTERNATIONAL

Rue d'Allemagne, 4 TUNIS

Victor TIMSIT Ainé, DIRÉCTEUR

Agence Immobilière, Commerciale, Agricole & Industriele

Confiance et Célérité

Monts-de-l'iélé tunisiens

Autorisés par décrets beyli caux du 13 Août 1879 et du i5 Jain 1881

BUREAUX:

12, rue de Hollande, 12 Tunis

S, Rue de la Paix, PARIS Poudres de Filz Crémes

Dépôt général : M. AVICE, 52 Boulevard Bab-Benat, TUNIS

GDE BOULANGERIE & PATISSERIE

TUNIS — 24, Rue d'atalie et Boulevard de Paris, 8 — TUNIS ANGLAISE ETVIENNOISE

MM. WAGNER, ET C'

Pain de luxe et de ménage, spécialité pain viennels, pain de sergie, Pain de santwichs, noir et blane. Pain gluten. Croissants et brigches au beurre, polits pains pour thé et cale

Pâtisserie de Premier Ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits foncs. Fournitures présoir et bais. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grau

ON PORTE A DOMICILE Succureale à Sousse (Angles des rue du Marché et Villedoa) Saccursale à Sousse

Wachines Agricoles

PELLET, AZERM & PARRENIN Tunis — Place de la Care Française — Tunis



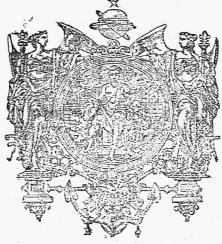
MASSEY HARRIS

Moissonneuses-Lieuses, Faucheuses Cultivateurs canadiens et Semoir Herses, Canadiennes à ressort

Moulins BENTELL

Concasseurs Broyeurs, Hache-Pailte

Charries Brabant, A DELAHAYE. - Charra es Américaines.



LE MONDE

Compagnie Française d'Assurances sur la Viejet contre l'Incendie (Sous le con rôle de l'État)

Siège Social ; 16, Rue Le Peletier, Paris

VIE. — Assurances en cas de décés, — Mixtos et à terme fixe. Assurances en cas vie Rentes viagères immèdiates, différées et sur vie. Nues-propriétés, etc.

INCENDIE. - Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. Assurances contre la fou le et les appareils à vapeur. Contre le recours des locataires. Coutre risques locatifs et les risques du voisinage. Les polices de la Compagnie LE MONDE sont par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tons renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur

Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5 (par l'Avenue de Paris). Agences Régionales : à Bizerte, M. J.-B. MULLER, Règisseur d'Immembles ; à Sousse : de M. $AUrod\ DANTNOS$; à Sfax : ... Aureno DARMON; à Béja : M. S. ENRIQUEZ à Souk-el-Arba. M. $L\acute{co}_{R}$ HANOUN, à Gabés; M. Is. SAADA, La Goulette M. G. LUMBROSO, pour la banlieue de Tunis.

IMPRESSIONS DE LUXE, EN Moir

WALCH Frères

9, Rue Es-Sadika, 9, TUNIS

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIA UX

Cartes de visite à la minute, - Cartes d'adresse. - Factures. - Têtes de lettres. - Carnets à souche. - Memorandums

Lettres de faire part de Mariage, de Naissance et de Décès

ABSINTHE SUPERIEURE PIEMIER FILS

Hors Concours, AUG. Bucros, Agent -

devant des écouteurs qui plient le jarret: Il voulut dit-il, en parlant de son avenement constitutionnel, faire un 18 Brumaire. Il se compare à Bonaparte:

Qu'a-t-il fait de plus que moi, demande-t-il ? Répondez laquais !

Et les pachas de s'incliner à plat ventre, baisant la poussière des ta-

Il paraît en effet, d'après le récit de Midhat en exil, que l'idée d'un coup d'Etat germa en lui, pour la première fois, lorsque en 1867, il fut à Paris, l'hôte de Napoléon III, à l'Elysée, accompagnant son oncle Abdul-Aziz, le Caligula du Bas-Empire.

Laisserons-nous impunis les forfaits du neveu qui laissent bien en arrière ceux de l'oncle? Serait-il d'un bon exemple que le plus sinistre tyran des temps modernes meure sans châtiment ou sans revêtir tout au moins la casaqué des bagnes?

Il est temps aujourd'hui encore de faire justice et de venger les flots de sang des Arméniens. Sinon, gardons nos chaînes, nos baillons et nos souillures, la nation turque n'est plus qu'un vil bétail, indigne de porter le titre de peuple, et, proférons en chœur le refrain: Finis Turchia.

J. FEHMI,

242, rue de Vaugirard, Paris. N. B. - Je prie mon correspondant S. de Tripoli, d'adresser sa communication au Directeur de la Petite Tunisie.

ender of the support

Mouveau confrère. - Nous venons de parcourir avec un intérêt soutenu le premier numéro d'une nouvelle revue araba a Tehkik-El-Amal ». (L'aifirmation de nos aspirations) qui vient de paraître à Sousse sous la direction de Si El Béchir Zerrouk.

Nous y avons relevé d'excellents articles ayant trait à la pédagogie, à la vulgarisation scientifique, à l'histoire etc. qui font de ce recueil un ensemble destins à exercer sur l'évolution de la jeunesse indigène une influence salutaire.

Les rédacteurs de cette revue paraissent être des partisans ardents et convaincus de ta diffusion de l'instruction parmi les indigènes car d'un bout à l'autre de ce premier numéro, on y exalte dans une langue très littéraire, qui fera la joie des arabisants, les bienfaits de l'instruction et de la science.

Il y aurait lieu peut-être de faire quelques réserves à propos des sempiternelles et fastidieuses formules pieuses et liturgiques que l'on sait qui se trouvent un peu partout dans ce numéro et dont les rédacteurs n'ont pu s'affranchir.

Il est à souhaiter que l'on écarte désormais avec soin de la revue ces fadaises d'autant plus ineptes qu'elles ne sont peutêtre pas bien sincères... et que l'on veille à lui laisser le caractère qui lui convient pour la diffusion des idées libérales.

D'autre part, il serait bon que les journalistes indigenes finissent par s'affranchir d'une réthorique puérile ct surannée et s'attachent plus à l'idée féconde qu'à l'harmonie de la période. Il faut qu'ils se pénètrent bien de cette vérité que les artifices du style et le cliquetis des mots parviennent difficilement à masquer la pauvreié de la pen-

Tel'e qu'elle est, cette revue dénote un réel effort indéniable vers le bien de la part de ses fondateurs qui méritent à tous égards d'être félicités et encouragés.

Son apparition prouve également que de toutes parts dans la Régence s'affirme chaque jour dans le monde indigène comme dans l'autre une nouvelle génération éprise de liberté et de justice et dont il serait-puèril et imprudent d'éluder davantage les aspirations généreuses et les revendications légitimes.

Nous souhaitons à notre nouveau confrère longue vie et prospérité.

EL ATIK

Sectacles et Concerts

CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec tes plus beaux établissements du même genre de

Il comprend ; un Théâtre, qui est un véritable bijou où.pendant six mois,du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie son donnés les mardi, jeudi samedi et dimanche; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concerts vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi; un cercle pour les Etrangers installé en des locaux splendides ; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Parisun vaste hall ser vant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre; un bar américain etc.

NSTITUT LENTAIRE

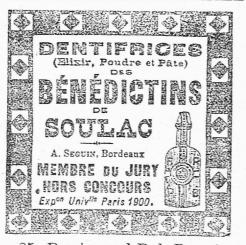
Pierre Lescot, Dentiste place de la Résidence, Entrée : 1, rue de Rome

Du Domaine de POTINVILLE

F. Bernet

23. Rue d'Italie.

Liqueurs de marques. - Eaux Minérales. - Livraison à domicile.



25, Boulevard Bab-Benat

VIENT DE PARAITRE

Grand annuaire ginéral de l'Algèrie, de la Tunisie et du Maroc.

par F. LE BOURGEOIS, Directeur

Ouvrage subventionne par le gouvernemen général et la résidence de Tunis

Honoré des souscriptions des minitères, des chambres de commerces, mairies, hôtels et tout le haut commerce algérien, tunisien, français et

Prix: 12 fr. Port en sus hers d'Alger. Poids 3 kil. 550

Dépôt chez les principaux libraires de Tunis.

HYGIENE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes. microbici-cicatrisantes qui ont valuau Coaltar Sapah niné Le Beuf son admission dans les hopitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions lavage des nourrissons, soins de sa bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc

Le flacon 2 fr. les 6 flacons10 francs chez toutes les pharmaces.

HYGIENE DE LA TOILETTE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponine Le Beupour assainir la bouche, en tuer les micro-bes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, endutre, l'avautage d'une inocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons Dépôt : Pharmacie NEE

2.000 000 de francs à placer

Premières hypothèques et immeubles de rapport à Tunis Immatriculés. Par fraction minima de 50.000 fr. au taux 6 %,

150.000 st à placer par fractions de 5.000 fr et au dessus aux taux de 6 et 6 1[2 pour cente

S'adresser à M. A Disegni, régisser d'ammeubles, (Passage de Tunis) en ses nouveaux bureaux situés dans la ruelle du passage donnant accès à la rue es Sadikia.

Discrétion absolue. — Tectes les afaires sérieuses sont aéceptées immédiatement. TÉLÉPHONE 205

Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI propriétaires

5, rue de le Kasba près la Place de l Bourse ler étage TUNIS

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

Vraie Cuisine Italienne

SPÉCIALITE DE RAVIOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Rouff de Naples Vins du Piemont - Vin du Chianti

s Salons Réservés 条 条

A LA RENOMNÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre (maille d'olive vierge surfine 1.00 ordinaire 0.75

de la Maison A. Daninos de Sousse

Colis postaux

Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guili de Palerme

> Ahsiuthe Oxygénée upèrieure Pl HON Spécialité de lait desséché

Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché S'adresser à M. Mossé, Avocat.

Grande Rolonde des Roses (Ancienne Deida) LA GOULETTE

Complètement

remise à neuf

Cabines et chambres au mois et à ia saison.

Restaurant et Cuisine de le ordre SPECTACLES et CONCERTS

J., A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia TUNIS

PIANOS BOISSELOT Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neus à 15 francs par mois

Machine à écrire " DACTYLN 300 fr. avec facilités de payements

Machines parlantes et disques



M. AVICE 52, Boulevard Bab-Benat

St CERMAIN-LES BAINS GRAND

Café-Pestaurant

Auguste ALLEGRE Chefcuisinier-restaurateur

Repas de famille sur commande. -Casse-croute. - Matériel à la disposition des personnes apportant leurs pro-

PLAGE SPLENDIDE

Cabines de hains. - Arrêt de tous les train a là Gare de Saint-Germain.

RAYMOND VALENSI

INGENIEUR - ARCHITECTE

22, rue de Finss'e, TUNIS

Immeubles de rentes. Constructions industrielle et rurale. Arrosage, distribution

Plans à forfait, Affaires projets.

M. C. ODDO

Chirurgien-Dentiste de Son Altesse le Bey 5, rue Bab-el-Khadra, Tunis

pégénérateur universel, remède contre l'anémie ces pays chauds, régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 8 francs, 4. Avenue de France, Pharmacie Estragnat.

AUX

PLANTEURS DES ANTILLES

(Au Drapeau Espagnol) 20, Rue d'Italie -- TUNIS Vente exclusive des

CAFÉS VERTS ET TORRÉFIÉS

Sucre, Thé, Chicorée et Vanille La torréfaction se fatt tous les jours, vu moyen d'appareils perfectionnés et aaec les plus grands soins.

Qualquez-unes des Saladies qu'en gnérit chaque jour no Cabinet Médica: do D. OLLIVIER, Rue de Rivoit, 33 (au 1- étags Consultations de 1 à 5 h. ou par lettres (1 timbre pour répuss).



Les lépuratifs du Dr Ollivier de Paris. sur tous ses merveilleux biscuits, dont l'efficace est incomparable, sont les seuls approuvé parl'Académie nationale de médecine de Fran ce, autorisés par le gouvernement, admie dans les hôpitaux par décret spécial. Vote d'une récompense de 24.000 fr. Aucun autre remède ne posséde ces témoignages officielle de supériorité, ces garanties uniques qui fixent la confiance des malades. Le traitement est agréable, secret économique. Il guérit mieux et dix fois plus vite que tous les ans es systèmes, toutes les maladies secrètes er outes celles de la peau. Brochure de 96 pages avec 2 biscuits gratis (1 timbre). Rue de Rive voli, 33, au 1er, Consultations de 1 à 5 h.e

ociété Générale pour la Fabrication de la Dynamite (Procédés et Brevets Nobel)

DYNAMITE DE TOUTES QUALITES DÉTONNATEURS, MÈCHES DE SURETÉ. PRIX TRÈS MODÉRÉS Depositaires pour la Tunisie, Pellet et

Place de la Résidence – TUNIS

Ancienne Maison Viguier E. BONNET neveu, Successeur

Specialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle boargeoise

VINS FINS GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE

Algérie, Espagne et Tunisie Expéditions dans l'Intérieur - Celérité dans les Commandes - On porte à domicile Vente directe de la Propriété

Le gérant J. Cohen

ACTION TRANSCOUNTS TO NOT EXPÉDITION ET TRANSPORTS POUR TOUS PAYS

ADOLPHE BELLAICH

12. Ane Es Sadikia, 21, sucenrsele : Quai-Port — Tunis Agence en douare — Transit — Camionnage — Déménagement

à domicile en gare, dans les hôtels Enregistrement direct des bagages pour toute destination

Colis ordinaires enregistrės: 0,50 Petits colis non eneegistrés: 0,25

SERVICE SPÉCIAL DE TRANSPORT DE BAGAGES

MAISON DE CONFIANCE Seuls employés portant la casquêtte grise. Correspondant à Marseille Agence Bernard, 32 rue de Mazenod.

MAJEGE HANNAN (Tunisic) Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

Briques pleines de 0,05. Briques pleines de 0,07

Tuiles Arabes Briques à 6 trous et à 3 trous DALLE POUR CARRELAGE

L'AM D'ABDUL - HAMID

Celui qui serait venu nous raconter que M. Henry Tridon s'apprétait à partir pour Constantinople, afin d'occuper auprès de la sublime Porte, les fonctions de conseiller, nous aurait à peine élonné.

En effet, M. Tridon vient de se révéler approbateur sans réserves des méfaits du Sultan Rouge.

On sait qu'à notre journal, collabore depuis près de trois ans, un Jeune Turc des plus ardemment convaincus, M J. Fehmi, qui — détail piquant! — est le propre fils d'un ministre du sultan.

La Petite Tunisie avait d'autant plus volontiers ouvert ses colonnes à M. Felimi, que les articles de ce dernier, impeccables tant dans la forme qu'au fond, étaient assidument lus par toute une pléïade de jeunes musulmans, turcs ou arabes, qui aspirent vers la civilisation et la liberté.

Cela ne faisait pas l'affaire de M. Tridon qui ne ratait pas une occasion de tomber sur M. Fehmi et ses révélations sur la cour hamidienne.

Jugez alors, s'il devait, avec sa bonne foi habituelle, être content, de pouvoir publier ces jours-ci, le suivant entrefilet dans son journal:

Maître chanteur. -- Un publiciste de la catégorie connue sous le nom de « Jeunes Turcs », qui publie assez souvent, dans une feuitle locale hebdomadaire, desarticles d'une rare violence contre le suitan, et qui signe Léon Fehmy, vient d'être condamné, pour chantage, par la cour d'assises du Caire, à une année de détention avec travail forcé, à une piastre de dommages intérêts au profit de la partie civile et aux frais du procès.

Le plaignant n'était pas le sultan, comme on pourrait le croire, mais un certain Mohamed Orphi, pacha égyptien, que Léon Fehmy avait frappé et blessé parce qu'il avait refusé de lui verser vingt livres sterling sur une menace de chantage.

Or, M. Tridon savait pertinemment que ce qu'il avançait était faux, que Léon Fehmy le maître chanteur, et Joseph Fehmi le publiciste, ne pouvaient être une même et unique personne.

Mais, vous connaissez l'adage: « Calomnier / calomniez! Il en restera touiours quelque choses! » M. Tridon sait parfois en tirer parti.

LE ROYAUME DES FONCTIONNAIRES

LA VÉRITÉ

Sur le Protectorat Tunisien

...La Tunisie est un pays bizarre faisant théoriquement partie de notre domaine colonial, mais formant par le fait, un royaume distinct et bien délimité, où les pires fantaisies peuvent se donner libre cours, sons le couvert tout puissant de la légalité.

J.S.P.

(Suite)

III.— Ce que doit être le gouvernement des Colonies. — Opinion de M. le Ministre des Colonies.

M. Clémentel semble définitivement être sur la bonne voie en reconnaissant la nécessité d'accorder aux colonies et protectorats une certaine autonomie leur permettant de collaborer tout au moins à la direction, à la misse en œuvre de leurs propres affaires. Voilà donc enfin deux minis-

Aussi, s'est-il vu immédiatement envoyer la suivante rectification :

Tunis, 24 août 1905.

Monsieur H. Tridon. Rédacteur en chef de la *Tunisie Française*. Mon cher confrère,

Sous ce titre : « Maître chanteur » vous publiez ce matin, un entrefilet visant un sieur Léon Fehmy que la Cour d'Assises du Caire vient de condamner pour chantage.

Je vous sais trop de bonne foi pour n'en pas mettre une dose infime à rectifier cette information, que vous ne saviez sans doute pas erronée.

Notre collaborateur Jeune Turc, a nom Joseph Fehmi; il est fils du général Fehmi Pacha, ministre du Commandeur des Croyants.

Malgré la campage louable et toute d'idées, de M. Fehmi contre Sa Majesté Turque, il n'a pas encore été inquiété : il est toujours à Paris, d'où il me télégraphie que sa quiétude ne risque pas d'être troublée, tant que l'égide protectrice du libéralisme français, couvrira ses justes revendications.

D'ailleurs mon ami Fehmi vit dans une aisance qui dément à elle seule l'histoire de chantage dont vous le prétendez le héros.

Donc, veuillez reconnaître que seule une homonymie, fâcheuse vous a trompé, et croire à mes sentiments loyalement confraternels.

J. C. GANOUNA,

Mais c'est mal connaître, M. Tribon que de le penser capable d'un bon mouvement, fût-il justifié par l'éclatante logique des faits.

Aussi ne fûmes-nous nullement surpris de voir dans la *Tunisie Française*, la rectification mitigée qui suit:

Erreur sur la personne. On nous fait observer que le « Jeune Turc », qui honore parfois une feuille hebdomadaire locale de ses articles contre le sultan de Constantinople, articles dont quelques-uns ont été d'une por nographie dépassant les limites permises, s'appelle Joseph Fehmy, et non Léon Fehmy, qui vient d'être condamné au Caire pour chantage caractérisé.

Dont acte,

On voit clairement que lorsque M. Tridon a une idée ancrée dans la cervelle, il faut le diable pour l'en arracher.

M. Fehmi n'est pas le maitrechanteur qu'il croyait? « Eh, bien! s'écrie triomphalement M. Tridon, M. Fehmi est un pornographe! »

Et voilà les piteux procédés auxquels a recours certaine presse pour déconsidérer l'adversaire, même lointain.

C'est pitoyable!

J. C. G.

tres bien inspirés, comprenant la situation, connaissant les qualités colonisatrices de notre race et qui frappés de l'état de marasme de notre vaste et si riche empire colonial, n'hésitent pas à attribuer cette situation déplorrble à sa véritable cause : la maladroite administration de la Direction centrale, la domination brutale et irraisonnée. Ces ministres paraissent s'apercevoir qu'il ne suffit pas d'encombrer le sol colonial d'administrateurs de tous ordres, de toutes classes et de tous galons pour que nos possessions soient bien administrées; ils ont reconnu, tout au contraire, par de récents et regrettables événements, combien leur est nuisible l'invasion de cette masse de jeunes in expérimentés, bourrés d'illusions et d'idées préconçues dans les écoles métropolitaines, qui viennent imposer leurs théories scolaires et bureucratiques aux vieux praticiens coloniaux!.. Chacun d'eux veut démontrer sa valeur, son importance, éblouir de sa science, assurer son influence et sa supériorité sur les pauvres diables de colons... les indigènes sont méprisés et traités comme des brutes... et les colons comme gens de rien et qui ne sont là que par-

et Retraites Ouvrières

Notre grand confrère parisien, le Journal, a eu l'heureuse idée de demander à une pléiade de personnes autorisées, leur avis sur l'immixtion de l'Etat dans les œuvres mutualistes privées, à propos de la réglementation des retraites ouvrières.

Parmi les réponses parvenues à notre confrère, celles des promoteurs de la Mutualité tunisienne ne sont pas les moins intéressantes :

L'opinion de M. Ferdinand Maard

M. Ferdinand Huard, président générale de l'Assistance mutuelle funisienne, est à la tête du mouvement de la prévoyance en Tunisie. Son inlassable action a produit des résultats admirables. Il fut l'objet, lors du Congrès de la Mutualité coloniale, don! les dernières séances se tinrent à Tunis, d'une imposante manifestation de sympathie de la part de tous les fonctionnaires et de tous les colons de la Régence:

— Nous sommes trop éloignés du mouvement mutualiste français; notre Mutualité tunisienne est de date trop récente etencore d'une nature trop spéciale pour nous permettre de prendre utilement position dans le grand débat qui s'est ouvert à l'occasion des retraites ouvrières.

«Les études de l'un de nos vice-présidents généraux, M. Willot Beauchemin, lui ont dicté des appréciations qui nous paraissent devaleur réelle, et nous nous en rapportons au travail auquel il a bien voulu se livrer pour le Journal Nous sommes donc pleinement d'accord avec notre camarade dans les conclusions qu'il présente.

«Nous ajouterons simplement que nous sommes pour la liberté complète, entière, absolué; l'obligation nous paraît difficile à imposer au caractère français. « Cependant, — et nous pouvons en

parler savamment, — du haut de l'elfort que nous verons de danger, somme ment et le désintéressement resteront au dessous de tout é ogre, c'est l'indolen ce, c'est la negligence qui sont les pires ennemis des initiatives mutualisées, et encore devons nous reconnaître que le

sentiment a joué un rôle énorme dans la concentration des bonnes volontés que nous avons réalisées.

«Mais il est à craindre que l'obligation, quelle que soit la forme sous laquelle on la présente, n'affecte toujours une aliure d'atteinte à la liberté, n'eveille point les idées de prévoyance dans les mè

les idées de prévoyance dans les me mes proportions, et l'intermédiaire des Sociétés de mutualité nous apparaît encore comme le meilleur moyen de pro pagande et de fonctionnement des retraites ouvcières. «En résumé, nous sommes pleinement

pour le système de la liberté encouragée et subsidiée par l'Etat et pour l'utilisation complète des Sociétés de secours muluels.

L'opinion du docteur Lemansk !

— Jeredoute infiniment l'intervention de l'Etat dans les œuvres de solidarité. « La tutelle gouvernementale ne peut ètre que préjudiciable au véritable intérêt des mutualistes A la Mutuelle Tunisienne nous ne faisons pas, Dieu mer-

ci! de politique. Mais cette grande

ce qu'ils n'avaient plus de moyens d'existence ailleurs / Ah, MM. Trouillot et Clémentel rendraient un fier service au pays et à ses finances s'ils avaient le don d'inspirer au Parlement leur propre clairvoyance, et le pouvoir de réduire des trois quarts cette armée de fonctionnaires nuisibles, pour per mettre aux colons de s'administrer un peu plus eux-mêmes.

IV — Les indigènes du Protectorat Tunisien.

En Tunisie, les colons n'ont aucun rapport direct avec le Gouvernement, en dehors des exigences, fiscales et autres, de ce gouvernement à leur égard; les indigènes, sous l'adroit, mais fallacieux prétexte du profond respect de leurs mœurs spéciales, en sont plus isolés encore, si possible, par le mur infranchissable, pour eux, du fameux Dar-El-Bey, repaire des vieilles traditions beylicales d'où on les maintient dans leur esclavage séculaire, en conservant, en affermissant les prérogatives des chefs qui les exploitent, et par l'intermédiaire desquels on fait suer le burnous sans danger apparent.

Aux yeux des indigènes, si le Protectorat les a affranchis du supplice de la matraque, il a le tort de confirfamille française a, ponr moi, un attrait considérable; nous y mettons en pratique les meilleures théories sociales: attendre tout de l'initiative privée. Notre président général, mon excellent ami Huard, a pris pour devise: Tout par l'œuvre et pour l'œuvre.

«C'est la lutte féconde et légale de l'individu contre l'Etat, c'est le bon et philesophique socialisme, celui qui donne à chaque homme le sentiment véritable de sa force et de sa dignité.

« Unissons nous done, complons sur notre puissance et laissons à l'Etat la seule missien qui lui incombe : la protection de nos biens et de nos personnes, la garantie des confrats et l'application de la loi.

L'epinion de M. Willot Beauchemin

-- Pour résoudre la question des retraites ouvrières sans porter atteinte au développement de la Mutualité, il suffit de rechercher le système qui, pour le moindre effort de la part de l'individu lui assurera le maximum de liberté et d'avantages. On ne saura être partisan de l'intermédiaire obligatoire des Sociétés de secours mutuels, en raison des complications de toute nature qu'il en trainerait.

« Le système Belge, c'est à dire les Sociétés de secours mutuels servant d'intermédiaire facultatif privilégié entre l'Etat et les déposants, est le seul ré gime admissible, car il assure l'influence morale des Sociétés et sauvegarde les autres services de prévoyance tout aussi intéressants que la retraite.

« L'exemple de l'assistance mutuelle tunisienne, Société libre d'assurance au dicès, qui a groupé dans quatre ans près de 3.000 membres sur 10.000 Français établis en Tunisie, tandis que la casse d'assurance au décès de l'Etal a eu si peu de succès en France, montre supériorité de l'action mutastiste libre. Il importe dons de faire aux Sociétés de secours mutuels une situation privilégiée dans la foi des retraites ouvrières. Celles-ci ne pourront être d'ailleurs résolues sans l'obligation pour l'interessé l'em-diveur et l'Etal, de faire le sacrifica

a mais il n y a pasitien de reduire la partie la retraire au profit des autres modes de prévoyance. Le secours de maladie, qui n'exige qu'un effort relativement faible, ne sera abandonné, et il faut arriver à la rente viagère de 360 francs à l'âge de 60 ans. La subvention de l'Etat doit être réservée à la retraite.

Régicide et Tyrannicide

Récemment la Presse était unanime à réprouver le régicide, mais par contre, elle se divisa en deux parties égales pour faire une distinction entre le régicide d'un souverain ordinaire et le tyrannicide.

Nous relevons un résumé analytique de la thèse en faveur du tyrannicide publiée dans le journal l'Hamanité par M. de Pressensé, diplomate consommé dont l'autorité en matière de politique étrangère est incontestable.

Voici comment s'exprime cet éminent parlementaire :

— « Nous haïssons l'emploi de la « force, nous réprouvons ses procé-

mer les pouvoirs exorbitants des caïds, c'est-à dire de perpétuer, en l'étayant de sa garantie, le régime de vexations et d'exactions pratiqué par ces dignitaires avec le cynisme et la désinvolture que chacun connaît!

L'Arabe n'est plus martyrisé par la bastonnade sous la plante des pieds. il n'a plus à redouter le furtif lacet de soie des Beys... Mais, à part la supression de ces restes d'une barbarie qu'il était absolument impossible de tolérer, rien, absolument rien n'a été fait depuis notre occupation qui puisse prouver à l'indigène que nous sommes pour lui des protecteurs animés de sentiments de force, et d'équité.... nous restons à ses yeux le roumi envahisseur, l'ennemi!

*

L'indigène tunisten, dès l'apparition de moustache, est frappé d'une capitation de vingt-quatre francs cinquante environ; c'est la plus lourde taxe personnelle que l'on connaisse, et il n'existe en effet, dans le monde entier, rien de pareil!... et cette capitation insensée n'exempte aucunement l'Arabe des autres charges qui l'accablent: droits sur les récoltes, achour; droits sur les oliviers, canoun; droits de voi-

« dés simplistes, brutaux et cruels :
« et seuls nous avons le droit de le
« faire parce que seuls nous détes« tons la guerre et ses horreurs et
« toutes les hypocrisies d'Etat. La sin« cérité n'en veut pas moins que nous
« ajoutions qu'il est des cas où les
« tyrans des nations se mettent hors
« la loi de l'évolution pacifique et ou« vrent eux-mêmes par leurs crimes
« le cycle des représailles.

« Je ne parle pas seulement des at-

« tentats de lese-humanité, de ces

· massacres de tout un peuple, com-

« me 'es vêpres arméniennes, qui « vouent le bourreau à la loi du ta-« lion. S'il est vrai que partout où « les hommes peuvent se faire enten-« dre, partout où ils possèdent ne fût-« ce qu'un rudiment de franchise, « partout où l'action légale peut es-« pérer, mème au prix de difficultés « inouïes et de luttes inégales, attein-« dre son but, il est coupable et in-« justifiable de recourir à la violence «individuelle, c'est un corollaire de « cette proposition que l'inverse est « vrai parlout où le silence de la « tombe est imposé à des hommes « traités en esclaves, partout où il « n'existe pas un commencement de « droit civique, partout où l'action « légale est interdite et impossible. »

Il ressort donc de cela que lorsque l'audace de la tyrannie est portée au point où elle en est, chez nous, il faut avoir recours aux lois du talion.

Ces paroles ne peuvent s'adresser à d'autres plus qu'à nous, Jeunes Turcs.

Si donc un groupe de Turcs, secouant l'inertie de la majorité, faisait son devoir en nous débarrassant du tyran, nous appellerions sur eux le jugement de M. Pressensé et d'autres encore qui, à quelques différences de style près, ont tenu le même raisonnement. De telles paroles suffiraient à ce que leurs mânes reposent en paix,

Comment, nous ne pouvons trop le répéter, peut-on ne pas haïr jusqu'au paroxysme Abdul-Hamid, ce reptile qui, sous le masque du libéralisme et les auspices d'une constitution, dupa les Jeunes Turcs; enjamba le corps sangiant de son oncle, le serment à la bouche et la charte à la main; enferma vivant pendant un quart de siècle, dans un sépulcre, son frère ainé Mourad, ne le sit sortir depuis peu que pour l'assassiner; s'assit sur la Constitution; puis, se démasquant devant l'inexpérience ré volutionnaire des masses désarmées, entouré d'escrocs et d'égorgeurs, immole par séries les habitants de villes bourgs et villages qui réclament une justice élémentaire.

Et maintenant dégouttant du sang d'un peuple, il vieillit dans le crime désirant parachever ses forfaits et déshonorer tonte la nation en mourant impunément, de vieillesse, dans son repaire de Yildiz.

Sahs souvenirs pénibles, sans regrets, solennellement, parfois, affaissé sur le trone, il rémémore le passé

rie, droits de dix pour cent sur les locations, droits sur l'éclairage, les égoûts, le balayage, dans les villes, etc. Le tout constitue une iniquité patente et d'autant plus intolérable et vexatoire pour le pauvre fellah, le peuple travaileur, que les grands centres de population où naturellement résident les gens les plus fortunés, comme Tunis, Sousse, Sfax, Kairouan sent exonèrés de ce monstrueux impôt de la Medjba!

L'état-civil n'existe pas, des comités de notables y sont substitués pour la recherche et la désignation des nouveaux contribuables. Régulièrement, ces comités devraient inscrire tout adolescent portant indice de puberté; mais, comme il est facile de le supposer pour qui est initié aux mœurs locales, ce système de recensement laisse la porte ouverte à tous les abus, et l'on peut être certain que les pauvres sont toujours les premiers inscuits, les premiers atteints, carils n'ont aucun moyen de défendre leurs droits. la misère, chez les Arabes, étant considérée omme une abjection qui rend les pauvres diables et le jouet des notables et des chefs et les fait considérer comme indignes de toute protection, de tons égards.

Léon MONCELON,

(A suivre.)